



REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE / RESTAURATION 2022/2023

A lire attentivement et à signer sur la fiche d'inscription

La fréquentation pourra être régulière ou occasionnelle, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service périscolaire durant les heures de service au **03 23 39 49 71**.

Toute absence exceptionnelle de l'enfant fera l'objet d'un courrier des parents.

Les enfants dont les parents sont en exercice professionnel sont prioritaires pour l'accueil en périscolaire. Toute demande particulière doit être motivée par écrit et sera étudiée par le maire de la commune pour accord.

Article 1 - FICHE D'INSCRIPTION

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la famille remplit obligatoirement un dossier individuel d'admission qui comporte des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé dans les plus brefs délais.

L'inscription au service périscolaire est précédée de l'achat de tickets à la mairie selon la permanence suivante que vous devrez respecter (Aucune transaction d'argent ne peut se faire en dehors des permanences)

LUNDI DE 15h30-18h00 Tous les 15 jours Voir l'échéancier ci-joint	Commande des tickets Possibilité de faire la commande sous enveloppe Remise des tickets Paiement par carte bancaire et chèques « <i>Régie REC SCE garde panier repas OGNES</i> »
--	---

Les tickets seront utilisables tout au long de l'année scolaire mais non remboursables.

Article 2 - TRAITEMENT MEDICAL - ACCIDENT

2.1 Traitement médical : L'agent de la commune n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers (sauf PAI).

2.2 Accident : En cas d'accident bénin, l'agent de la commune dispose d'une pharmacie de premier secours.

En cas d'accident grave, l'agent de la commune contacte les secours (médecin, SAMU, pompiers). Dans le cas d'un transfert à l'hôpital par les pompiers ou par le SAMU, l'enfant ne sera pas accompagné par un agent de la commune.

Dans tous les cas, l'agent informe dans les plus brefs délais les parents et la mairie.

Il s'appuie pour toutes ces démarches sur les renseignements portés sur la fiche sanitaire remplie lors de l'inscription de l'enfant.

Article 3 - LES LOCAUX

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propres à ces services afin d'y faire régner une bonne ambiance.

Article 4 - RÉGLES DE SAVOIR-VIVRE

Il est rappelé que ces services ne sont pas obligatoires, et sont des possibilités offertes aux familles, mais en retour, les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité.

Les enfants doivent respecter :

- l'agent et tenir compte de ses remarques, voire de ses réprimandes,
- la tranquillité de leurs camarades,
- les locaux et le matériel.

Article 5 - LES DÉGRADATIONS

Les parents sont responsables des dégradations causées par leur enfant.

Toute dégradation volontaire ou involontaire fera l'objet d'un remboursement par les parents, soit en direct, soit via leur assurance. Une attestation d'assurance responsabilité civile est à fournir obligatoirement lors de l'inscription.

Article 6 – REPRISE DES ENFANTS

Les enfants inscrits seront repris par les agents du périscolaire à la sortie d'école.

Sans annulation ou changement signalé aux agents du périscolaire, les parents récupèrent obligatoirement les enfants sur le site du périscolaire (ceci pour assurer la sécurité de vos enfants).

ORGANISATION PERISCOLAIRE ANNEE 2022/2023

L'accueil périscolaire est assuré les LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

HORAIRES	CONDITIONS	PRIX	RÈGLES A RESPECTER
7h30 - 8h20		GRATUIT	
11H45 - 13H20	Inscription GARDERIE de dépannage < 30min	1 €	Demande écrite à réaliser auprès du maire de la commune
11H45 - 13H20	Inscription Panier repas	3€	- Sac isotherme au nom de l'enfant. - Pain de glace obligatoire. - Identifier tous les aliments au nom de l'enfant.
16h15 – 18h30	Inscription	1€	Tous les enfants inscrits seront obligatoirement repris au périscolaire. FERMETURE à 18h30

RAPPELS

- Les tickets doivent être achetés avant de fournir le planning de votre enfant.
- Le paiement est obligatoire pour bénéficier des services de l'accueil périscolaire.
- Les défauts de paiement amènent à l'arrêt de l'accueil périscolaire.

Attention

Pour la sécurité de votre enfant, la fiche sanitaire et des coordonnées téléphoniques actualisées sont indispensables pour procéder à l'inscription.

*Tout changement de coordonnées ou de situation doit être signalé au service périscolaire au **03.23.39.49.71** ou par courrier.*

Pour toute raison particulière, vous pouvez demander un rendez-vous avec madame le Maire de la commune. L'équipe du périscolaire prendra votre demande et la transmettra.



Le Maire de Ognès,
Patricia GOËTZ
Le 01 Juillet 2022
Goetz



COMMUNE DE OGNES
Accueil périscolaire : LES LUCIOLES
5 rue Victor Basch 02300 OGNES

FICHE INSCRIPTION + ATTESTATION D'ASSURANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

NOM DE L'ENFANT	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CLASSE	

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom - Prénom :	Nom - Prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :

Pour les PS/MS/GS, les enfants seront obligatoirement récupérés par un adulte.

Pour les CP/CE1/CE2/CM1/CM2, les enfants pourront être récupérés par une personne âgée de +12 ans (à partir du collège).

Personne(s) autorisée(s) à récupérer mon enfant en garderie et/ou en cas d'urgence ou raison médicale :

NOM/PRENOM : Tél :

NOM/PRENOM : Tél :

NOM/PRENOM : Tél :

NOM/PRENOM : Tél :

Aucun enfant n'est autorisé à sortir pendant le temps de la pause méridienne
sauf cas exceptionnel et courrier des parents

Feuille à rendre

FICHE SANITAIRE 2022/2023

Nom du médecin traitant :

Tél :

Votre enfant a-t-il des allergies (PAI) : Oui* Non

Si « oui » précisez :

Alimentaires :

Asthme :

Maquillage (en vue préparation spectacle) :

*Cause(s) de l'allergie et conduite à tenir (PAI)

Votre enfant a-t-il des intolérances alimentaires : Oui* Non

Si « oui » précisez :

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), Mme, M responsable légal de
l'enfant.....

Accepte, refuse que mon enfant participe aux sorties extérieures prévues sur le temps du périscolaire
(Transport en bus, vélo, à pieds, etc...).

Accepte, refuse que mon enfant réalise ses devoirs en autonomie à partir du CE1 (le lundi et jeudi)

Accepte, refuse l'utilisation, la diffusion et la reproduction de la photographie et film de mon enfant dans le
cadre de toutes activités / garderie / quel qu'en soit le support (Photos, site internet, affiche, CD, DVD, vidéo, etc...).

ÉMARGEMENT RÉGLEMENT

Je soussigné(e), Mme, M.....responsable légal de
l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions du règlement intérieur du périscolaire de la commune de
OGNES.

Vu, le / /

Signature des parents

Vu, le 01/07/2022

Signature du maire et cachet

